



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant, qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 4 août 2025 :

- Premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2025-R-338 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments accessoires des groupes commerces et services spécifiquement pour les lieux de retour et modifier les usages autorisés dans les zones Rc-3 et Rc-4 »

Le règlement 2025-R-338 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il sera soumis à celle-ci après l'adoption du second projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'ajuster les dispositions relatives aux bâtiments accessoires des groupes commerces et services afin de permettre les lieux de retour dans une cour avant et à des distances réduites des limites de terrain et autres bâtiments du terrain visé afin de favoriser l'implantation d'un tel bâtiment accessoire. De plus, le règlement vient corriger les usages autorisés dans les zones Rc-3 et Rc-4 en retirant la possibilité d'opérer un commerce d'hébergement ou de restauration dans ces zones puisque le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu ne permet pas ce type d'usage.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 13 août 2025, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter le projet de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 5^E JOUR D'AOÛT 2025.

André Charron, GMA

Directeur général et greffier trésorier par intérim